



MAIRIE DE VENDARGUES

Activités « jeunesse et sport »



Quotient Familial

Dossier d'inscription 2020/2021

Carte jeune

Votre enfant : 1^{ère} inscription Renouvellement

Nom : **Prénom :**

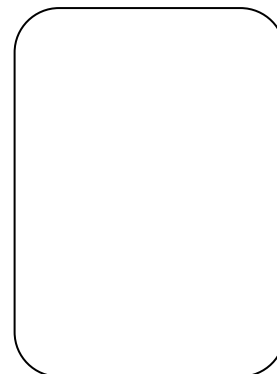
Date de naissance : / / **Âge :**

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ecole fréquentée : Garrigues Collège
 Andrée Cosso autre
 Saint Joseph **Classe :**



En cas d'urgence, joindre le : / / / /

Renseignements sur la famille

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom et Prénom
Adresse (si différente)
Code postal
Ville
N° Portable / / / / / / / /
N° Professionnel / / / / / / / /
E-mail (important)

➔ **Personnes autorisées à récupérer mon enfants en fin d'activité:**

Nom..... **Prénom**..... **Tél :** / / / /

Nom..... **Prénom**..... **Tél :** / / / /

Nom..... **Prénom**..... **Tél :** / / / /

Nom..... **Prénom**..... **Tél :** / / / /

Autorisations

→ Autorisation de sortie

Les enfants seront confiés aux parents ou aux personnes autorisées. Si jamais une tierce personne doit récupérer votre enfant (ne figurant pas sur la fiche de renseignement) merci de nous le faire savoir au moment où vous nous déposez votre enfant.

Service municipal des sports :

- Mon enfant est autorisé à partir seul à la fin des activités
- Mon enfant n'est pas autorisé à partir seul à la fin des activités
- Cas particulier:.....

Service municipal jeunesse :

Si votre enfant est autorisé à partir seul merci de nous le préciser ci-dessous :

Durant les mercredis et les samedis :

- Seul à partir de quelle heure?
- ⇒ Rappel : Période hors vacances scolaire de 16h30 à 18h

-Durant les vacances scolaires :

- Seul à partir de quelle heure?
- ⇒ Rappel : Période vacances scolaires de 16h30 à 18h

→ Autorisations Parentales

Je soussigné(e),

Responsable légal de l'enfant

autorise les responsables des activités à prendre toute mesure rendue nécessaire par l'état de mon enfant (hospitalisation, interventions chirurgicales, traitement médical au cours d'un séjour ou d'une sortie). En outre, je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser les frais médicaux occasionnés.

- certifie avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement de l'ALSH.

Date.....

Signature

→ Pièces à fournir

- une attestation d'assurance RC et/ou extra-scolaire 2019-2020
- un justificatif de la CAF du quotient familial
- une photo d'identité
- un certificat médical multisports datant de moins de trois mois
- le règlement de 15, 20 ou 30 euros en fonction du quotient familial (voir annexes du règlement intérieur), par chèque (de préférence) Pour le service des sports : ordre régie place aux sports et pour le service jeunesse à l'ordre du trésor public ou en espèces.



L'ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant). pas de photocopie

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non

ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....

4 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

Fiche d'activités spécifiques multimédia

VOUS DEVEZ

- RESPECTER
 - o *Les droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure*
 - o *le matériel et les locaux*

IL EST INTERDIT

- DE CONSULTER ET DE REGARDER DES IMAGES :
 - o *Pornographiques*
 - o *Violentes*
 - o *Racistes*
- DE MODIFIER LA CONFIGURATION DES MACHINES
- DE TELECHARGER SANS L'AUTORISATION DU RESPONSABLE
- DE TCHATTER SUR L'INTERNET HORS MSN MESSENGER ET JEUX

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les jeunes n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les jeunes se fait sous la responsabilité de l'animateur.

Le non-respect des principes du règlement intérieur entraîne l'exclusion du Point Internet Multimédia

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant.....

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ✓ A jouer aux jeux consoles et PC | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| ✓ A utiliser MSN Messenger | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| ✓ A utiliser Internet | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| ✓ A utiliser Facebook* | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |

**Utilisation interdite dans la salle informatique pour les jeunes scolarisés en primaire*

Signature des parents ou du responsable légal:

Merci de nous indiquer si vous avez des restrictions spécifiques pour l'utilisation de l'outil informatique (classification des jeux par âges, temps de jeux.....)

REGLEMENT INTERIEUR

Les horaires d'accueil des enfants sont pour le local des sports : pendant les vacances scolaires

De 8h30 à 17h30 (sauf sorties, et activités extérieures).

Les horaires d'accueil des enfants sont pour le service jeunesse :

Toute l'année :

Les mercredis et samedis de 13h00 à 18h00

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00 (sauf sorties et activités extérieures).

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors de ses heures d'ouverture.

2.3 - Activités

Le service municipal jeunesse propose les activités suivantes : environnementales, culturelles, créatives, multimédias, sorties découvertes, des visites à thèmes, grands jeux, baby-foot, Ping-pong etc....

Le service municipal des Sports propose les activités suivantes : jeux collectifs, canoë, kayak, escalade, sortie vélo, tir à l'arc, course d'orientation, water polo, jeux de raquettes, jeux d'opposition, athlétisme, gymnastique, bowling, base-ball, équitation

Le programme des activités est adopté à chaque période de vacances et mis à disposition des vendarguois 15 jours avant.

Une inscription est nécessaire pour chaque activité jeunesse durant les vacances à l'espace jeunesse. Pour les activités sportives, l'inscription se fait à la semaine au local des Sports.

Les non inscrits ne pourront prétendre bénéficier des activités proposées.

Au cours des différents séjours, des activités extérieures peuvent être improvisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation)

Pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents

- Etre ponctuels (veiller aux horaires de départ de bus)
- Toute absence à une activité extérieure programmée doit être signalée 24 heures avant et aux heures d'ouverture des services afin de prévenir un remplaçant
- Respecter les différentes recommandations
- Autorisation parentale nécessaire pour le transport des enfants en sorties
- Les horaires de départ et d'arrivée ainsi que l'équipement nécessaire seront précisés sur l'autorisation de sortie (obligatoire)

Pour les activités nautiques (canoë, kayak, aviron, planche à voile...), le brevet de natation de l'enfant est exigé.

ACTIVITES PARTICULIERES ET EXTERIEURES

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES ETANT LIMITE A LA FOIS DANS LE BUS ET SUR LE LIEU D'ANIMATION, L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

Pour les activités sportives, les inscriptions s'effectuent à la semaine au local des Sports.

Pour les activités jeunesse, les inscriptions s'effectuent à l'Espace Jeunes avant et pendant les vacances selon les possibilités de place.

III -CONDITIONS D'ADMISSION

3.1 - Bénéficiaires

Peuvent bénéficier des activités du centre

- Les enfants résidant à Vendargues
- Les enfants ayant une filiation vendarguoise (selon conditions, voir tarifs).
- Les enfants ayant remis un dossier d'inscription complet et remplissant les conditions d'admission.

3.2 - Modalités d'inscription

La carte jeune annuelle est établie du :1^{er} septembre au 1^{er} septembre de l'année suivante : validité un an. Lors d'une inscription en cour d'année, les tarifs seront identiques à une inscription à l'année **Annexe 1**

Pour toute inscription le retrait et le dépôt d'un dossier d'inscription par enfant se fait au centre de loisirs (soit à l'Espace Jeunes, soit au local des sports aux heures d'ouvertures des deux services)

Le dossier doit comporter :

- 1 Attestation de domicile
- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche sanitaire de liaison signée
- 1 fiche d'activités spécifiques multimédia
- certificat médical — de 3 mois
 - attestation d'assurance extrascolaire de l'année scolaire en cours - Le paiement de la carte
- règlement intérieur signé par le représentant légal

Il est impératif que le dossier soit complet. Tout dossier incomplet sera refusé systématiquement.

3.3 - Tarifs

Tarifs carte municipale jeunes voir annexe 1

Hormis la participation à l'année de la carte jeune, il vous sera demandé un complément pour certaines activités extérieures et particulières. **Annexe 2**

Toute semaine ou jour réservé sera comptabilisé dans le règlement des familles.

Le règlement peut être acquitté en espèce ou par chèque (Ordre du Trésor Public)

IV - SECURITE ET HYGIENE

En cas de problème, le personnel du centre, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents puis le médecin.

Nb : A cet effet, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant) l'autorisation médicale.

Les parents doivent par ailleurs veiller à la mise à jour des vaccins.

En cas de contre-indication pour certaines activités, les parents doivent en informer le responsable du centre.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement des poux non effectué par exemple)

V - DIVERS

Tout comportement irrespectueux envers le règlement ou les consignes du personnel du centre peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive. Les parents en seront immédiatement informés.

Il est absolument interdit d'amener et de consommer de l'alcool, cigarette et produits illégaux dans les locaux et les temps d'animation.

Les objets de valeur et notamment les téléphones portables jeux électroniques, baladeurs et appareils photo sont déconseillés pendant les activités. L'ALSH « Jeunesse et sports » Vendargues ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

NB POUR LES PHOTOS : Les enfants sont régulièrement filmés ou pris en photo dans le cadre de l'ALSH, les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées sur tous supports et médias de communication habituels de la commune.

Un Service de restauration sur les cantines communales est assuré pour tous les enfants participant aux activités et sur réservation (Paiement aux Service des Sports ou au Service Jeunesse).

**SIGNATURE
DU RESPONSABLE LEGAL**

DATE

SIGNATURE DU JEUNE

ANNEXE

Tarifs en vigueur à partir du 01 janvier 2017 « ALSH jeunesse et sports »

Activités « jeunesse » (ALSH « jeunesse & sport 6-17 ans »)

Tarifs modulés selon	Quotient familial (QF)
Tarif A	$QF \geq 1.100€$
Tarif B	$625€ \leq QF < 1.100€$
Tarif C	$0 \leq QF < 625€$

Nota: la non présentation de justificatifs ou l'absence de calcul de quotient familial entraîne l'application du tarif A non modulé

Prestations	Tarifs			
	Extérieurs*	A	B	C
Vente Carte « jeunes » 'accès aux services jeunesse et sport de septembre à août)				
<i>Activités extrascolaires jeunesses (Me/Sa) et Vacances incluses</i>	60 €	30 €	20 €	15 €
<i>Forfait petites vacances scolaires(/sem)</i>	10 €	-	-	-
<i>Repas enfant (tarif unique)</i>	5 €	5 €	5 €	5 €
Sorties selon coût (c) de l'activité:				
$c \leq 5€$	5€	4€	3€	2€
$5€ < c \leq 10€$	10€	5€	4€	3€
$10 € < c \leq 15€$	15€	10€	7€	5€
$15€ < c \leq 20€$	20€	15€	10€	7€
$20€ < c \leq 25€$	25€	20€	15€	10€
$25€ < c \leq 35€$	35€	25€	20€	15€
$35€ < c \leq 50€$	50€	35€	25€	20€
Séjours 2 jours ou plus selon coût (c)				
$75€ \leq c \leq 150 €$	100€	75€	60€	45€
$150€ < c \leq 225€$	175€	110€	90€	65€
$225 < c \leq 300€$	250€	150€	120€	90€

*Non domiciliés mais avec filiation sur Vendargues

Nota: Les nouveaux tarifs de vente de la Carte « Jeunes » seront applicables pour celles valables à compter de septembre 2017

Autres tarifs Service jeunesse/ Relations internationales:

Prestations	Tarifs
<i>Ateliers informatiques— 6 heures</i>	60€
<i>Ateliers de langues—1 heure</i>	2€